

Roanne, de dessus le tertre qui y est, que par la sentence même de son approbation, il lui donna le surnom de Beaulieu, et dès lors ce surnom devint son nom même... (12). » Telle est l'origine de ce nom de Beaulieu que l'endroit a toujours conservé depuis.

En s'installant à Beaulieu les religieuses de Fontevrault, après avoir choisi pour Prieure l'une d'entre elles, nommée Agarde (13), s'empressèrent d'affilier le nouveau monastère à leur ordre. Dans ce but, elles sollicitèrent des donateurs une nouvelle charte confirmative de la fondation. Cet acte daté de 1115, cite les principaux bienfaiteurs : le comte de Forez, Guy I^{er}, assurait de sa protection ; le seigneur de Saint-Haon remettait son droit de justice (*jus prætoris*) et dispensait les religieuses de « toutes corvées et gardes de son château-fort », les seigneurs de Roannais, fondateurs (*conditores*) donnaient tous les droits de laods et de mi-laods, — on appelait ainsi le droit de mutations exigible à chaque changement de propriétaire (15), — de plus ceux qu'ils levaient sur les corroyeurs et les manœuvres du pays ; ils délaissaient également tous les droits de pêche, de chasse, de colombiers et de garennes.

Les religieuses recevaient aussi la banalité du moulin, du four et du pressoir, dont tous les habitants étaient obligés de se servir moyennant redevance ; « bien que nul ne pouvait sans elles moudre, cuire ou presser... »

(12) La Mure, *op. cit.*

(13) *Obituarium Ecclesiæ Lugdunensis.*

(14) Guy I^{er}, chef de la seconde dynastie des comtes de Forez, régna de 1107-1130. Il fit sa soumission à Louis-le-Gros qui vint la recevoir à Montbrison en 1129.

(15) Dans le Roannais on ne payait que le mi-lods.